



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement

Réunion des fonctionnaires de haut niveau du Processus de Rabat

28-29 janvier 2026

Centre international de conférences
Abuja, Nigeria

Document
final



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Sous la coprésidence du Nigéria et de la Suisse

Projet financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD



Introduction

Réunion des fonctionnaires de haut niveau (SOM)

- Co-présidé par le Nigeria et la Suisse.
- Cette réunion constitue la quatrième Réunion des fonctionnaires de haut niveau du Processus de Rabat organisée dans le cadre du Plan d'action de Cadix 2023-2027. Depuis le 30 janvier 2025, le Nigeria a assuré la présidence du Dialogue, en étroite collaboration avec les pays membres du Comité de pilotage et avec le soutien du Secrétariat du Processus de Rabat, mis en œuvre par le Centre international pour le développement de politiques migratoires (ICMPD) et financé par l'Union européenne. La présidence du Processus de Rabat sera transférée à la Suisse pour une durée d'un an.
- La réunion a rassemblé plus de 100 fonctionnaires de haut niveau et délégués provenant de 39 pays européens et africains, ainsi que d'organisations internationales et régionales.

Objectifs de la réunion

- Présenter les principales tendances et évolutions qui façonnent les dynamiques migratoires dans la région du Processus de Rabat ;
- Examiner la mise en œuvre du plan d'action de Cadix sous la présidence nigériane ;
- Procéder au transfert de la présidence du Dialogue à la Suisse, membre européen du Comité de pilotage ;
- Présenter et échanger sur le programme thématique 2026 de la présidence suisse.

Ce document présente un résumé des **présentations et contributions** partagées au cours des quatre sessions de la Réunion des fonctionnaires de haut niveau.

1. Remarques d'ouverture de haut niveau

La **cérémonie d'ouverture de haut niveau** a été présidée par le Dr Tijani Aliyu Ahmed, Commissaire fédéral chargé des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées internes (NCFRMI), représentant le Dr Bernard M. Doro, Ministre chargé des affaires humanitaires et de la réduction de la pauvreté. Elle s'est tenue en présence de S.E. Patrick Eglhoff, Ambassadeur de Suisse au Nigeria ; S.E. Gautier Mignot, Ambassadeur de l'Union européenne au Nigeria et auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; Albert Siaw-Boateng, Directeur de la Libre circulation des personnes et des migrations à la Commission de la CEDEAO ; ainsi que Sedef Dearing, Directrice générale adjointe et Directrice des Dialogues et de la coopération en matière de migration au Centre international pour le développement de politiques migratoires (ICMPD).

Les représentants de haut niveau ont ouvert la réunion en soulignant la pertinence continue du Processus de Rabat en tant que plateforme de coopération fiable et constructive, à un moment où les pressions mondiales sur les questions migratoires ne cessent de s'intensifier. Le **Nigeria**, revenant sur sa présidence, a mis en avant les progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action de Cadix – en particulier en matière de jeunesse et compétences, de personnes migrantes disparues, de données migratoires et de coopération interrégionale – et a réaffirmé son engagement en faveur du partenariat et d'une gouvernance centrée sur l'humain au moment de transmettre son rôle. La **Suisse** a salué le leadership du Nigeria, rappelant les 20 années de confiance et de coopération qui caractérisent le Dialogue, et a présenté ses priorités pour 2026 : la protection et l'asile, ainsi que le retour, la réadmission et la réintégration, tout en soulignant la nécessité d'une coordination renforcée face aux dynamiques géopolitiques et climatiques changeantes.

L'**Union européenne** a salué les accomplissements de la présidence nigériane et a réaffirmé son soutien à une approche globale de la migration, mettant en avant les avancées en matière de protection, d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, ainsi que dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. La **CEDEAO** a rappelé que la mobilité demeure un élément central de l'agenda d'intégration en Afrique de l'Ouest et a encouragé les partenaires à donner la priorité à la coopération pratique et à la coordination transfrontalière.

L'ICMPD a salué le programme inclusif et dynamique mené par le Nigeria, mettant en avant l'élargissement de la coopération sur l'engagement des jeunes, les personnes migrantes disparues, les données migratoires, la mobilité induite par le climat et la réintégration durable. L'organisation a également souligné le rôle unique du Processus de Rabat pour soutenir une coopération axée sur les routes migratoires et les résultats, particulièrement à l'aube de son 20^e anniversaire, sous la présidence de la Suisse.

2. Session I : Perspectives migratoires du Processus de Rabat et orientations stratégiques pour 2026

La session a débuté par une introduction de la modératrice, **Monica Zanette**, Cheffe de la Région panafricaine à l'ICMPD, qui a rappelé que les dynamiques migratoires dans la région du Processus de Rabat continuent d'évoluer rapidement sous l'effet combiné de conflits prolongés, de catastrophes liées au climat, de transitions politiques et d'environnements de mobilité de plus en plus restreints. En référence aux [Perspectives migratoires de l'ICMPD](#) (*Migration Outlook*, en anglais), Mme Zanette a souligné que ces facteurs interagissent de manière à remodeler les routes, diversifier les mouvements et accroître les besoins de protection en Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord, ainsi que le long des corridors menant vers l'Europe.

Elle a également rappelé que les migrations africaines demeurent majoritairement intra-régionales et que les mouvements vers l'Europe ne représentent qu'une fraction des mobilités globales. Toutefois, les pressions humanitaires et opérationnelles le long des routes migratoires s'intensifient, marquées par un recours accru à des itinéraires plus éloignés et dangereux, un espace de protection qui se réduit et une disponibilité moindre des ressources d'assistance.

Dans ce contexte, la modératrice a salué la participation de l'OIM, du HCR, de l'ONUDC et du CICR - chacun apportant des perspectives opérationnelles et institutionnelles complémentaires - afin d'éclairer ces tendances, d'en analyser les implications et d'identifier les domaines dans lesquels un renforcement de la coopération dans le cadre du Processus de Rabat pourrait avoir un impact concret en 2026. Leurs analyses ont convergé sur la **nécessité d'approches fondées sur les routes migratoires, centrées sur la protection et basées sur des données probantes**, reconnaissant la complexité du contexte actuel et l'importance de renforcer la coopération euro-africaine.

Dynamiques migratoires en évolution et reconfiguration des routes – OIM

Sophie Nonnemacher, Conseillère principale en politiques régionales et en relations institutionnelles, Bureau régional MENA

L'OIM a mis en lumière un environnement de mobilité en rapide mutation, marqué par des changements significatifs dans les routes migratoires et par une volatilité croissante. S'appuyant sur la [Matrice de suivi des déplacements](#) (*Displacement Tracking Matrix – DTM*, en anglais), l'OIM a souligné que les arrivées irrégulières en Europe ont diminué en 2025 (146 000 contre 195 000 en 2024), une baisse qui ne reflète pas une diminution des pressions migratoires, mais plutôt de profondes reconfigurations au sein des corridors du Processus de Rabat. L'augmentation des interceptions et des retours en Afrique de l'Ouest et du Nord a redirigé certains flux, tandis que l'instabilité persistante, la montée des activités de trafic et la disponibilité limitée de voies régulières et sûres continuent d'influencer les mouvements vers l'avant.

L'OIM a également signalé une forte hausse des déplacements liés au changement climatique, notant que les mouvements liés aux catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest et du Centre ont été multipliés par quatre entre mi-2024 et mi-2025, en grande partie en raison d'importantes inondations au Tchad, au Niger, au Nigeria et en République démocratique du Congo. Parallèlement, les déplacements liés aux conflits demeurent critiques, le Sahel central et le bassin du lac Tchad continuant de générer des mouvements à grande échelle - plus de 6,3 millions de personnes affectées et 3,2 millions de déplacés internes dans la seule région du lac Tchad en octobre 2025. Face à ces pressions multiples, l'OIM a plaidé pour des **réponses holistiques et pangouvernementales**, intégrant les dimensions humanitaires, économiques, environnementales et sécuritaires afin de garantir une gouvernance migratoire plus cohérente et durable.

Lors des échanges qui ont suivi, l'OIM a rappelé que le [Sommet de l'Union africaine de 2025](#) et le [Sommet UA-UE de Luanda](#) ont renouvelé les **priorités communes Afrique-Europe en matière de migration**, remettant l'accent sur l'importance de s'attaquer aux causes profondes et de renforcer plus largement la résilience et le développement. En écho au Plan d'action de Cadix, l'OIM a également insisté sur la nécessité d'élargir les voies de migration régulière et souligné que la prévention de la migration irrégulière nécessite une approche fondée sur les corridors, reliant gestion migratoire et développement local. Enfin, l'OIM a rappelé que le retour, la réadmission et la réintégration durable exigent une coopération internationale cohérente et un engagement accru des acteurs locaux dans le cadre des stratégies nationales de développement.

Risques de protection et réalités humanitaires – HCR

Arjun Jain, Représentant pays, HCR Nigeria

Le HCR a rappelé que les déplacements forcés en Afrique de l'Ouest et du Centre ont atteint des niveaux exceptionnellement élevés, avec plus de 22 millions de personnes déracinées à travers le Sahel, le bassin du lac Tchad, la République démocratique du Congo et les régions accueillant des arrivées en provenance du Soudan. Contrairement aux idées reçues, la plupart des personnes déplacées se déplacent sur de courtes distances, restant dans leur propre pays ou dans les États voisins. Les mouvements vers l'Europe demeurent relativement limités et n'interviennent généralement qu'après plusieurs crises successives affectant la sécurité, les moyens de subsistance et l'accès aux services.

Le HCR s'est dit préoccupé par les dangers croissants le long des routes migratoires, où le renforcement des contrôles pousse les personnes à emprunter des itinéraires plus longs et plus dangereux, marqués par une augmentation des violences, des exploitations, des enlèvements et de la traite des êtres humains.

Le HCR a également souligné la nécessité de **renforcer les réponses fondées sur les droits humains**, reposant notamment sur un enregistrement systématique, un accès à l'asile et la protection contre le refoulement. Il a encouragé les pays partenaires à renforcer leurs systèmes d'asile nationaux et à recourir davantage à l'apprentissage entre pairs dans la région, citant l'exemple notable du cadre d'asile du Nigeria. Le HCR a également appelé à élargir les voies sûres et régulières et à s'assurer que les retours demeurent volontaires et propices à une réintégration durable.

Protection humanitaire et risques de décès et de disparition – CICR

Sarah Klingeberg, conseillère régionale pour les déplacements internes et les migrations en Europe et en Asie centrale, CICR

Le CICR a présenté un aperçu détaillé des **défis de protection** auxquels sont confrontés les personnes migrantes le long des routes en Afrique et en Europe, s'appuyant sur des données collectées conjointement avec 17 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés à des risques graves, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre, les séparations familiales délibérées, la perte de contact et l'absence d'accès aux services essentiels. L'organisation a souligné que ces risques se renforcent mutuellement, aggravés par le manque de voies régulières, les contraintes financières, les déplacements causés par les conflits et l'incertitude durant le transit.

Le CICR a plaidé pour que la coopération migratoire dans le cadre du Processus de Rabat soit fermement ancrée dans les obligations juridiques internationales, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Il a appelé à la réalisation systématique d'évaluations des risques de protection et à un recours accru aux données humanitaires dans les décisions politiques. Le CICR a également salué la création du **Réseau des points focaux nationaux pour les personnes migrantes disparues**, qui compte, en janvier 2026, 26 pays partenaires du Processus de Rabat, et a souligné les avancées concrètes déjà générées par cette initiative.

Enfin, l'organisation a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles des points focaux et de mettre davantage l'accent sur la **prévention et la réduction des risques** le long des routes migratoires, rappelant que le nombre de décès et de disparitions de personnes migrantes devrait constituer un indicateur clé d'une gouvernance migratoire humaine.

Justice pénale et lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains – ONUDC

Chukwuma Uma Ume, responsable national de programme, ONUDC

L'ONUDC a souligné que la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants nécessite une base normative et opérationnelle solide. L'agence a relevé que les efforts répressifs ciblent souvent les acteurs « de bas niveau », tandis que les réseaux criminels « de grande envergure » restent largement intouchés en raison de la corruption, de mandats institutionnels fragmentés, d'une coopération transfrontalière limitée et de systèmes de données incohérents.

L'ONUDC a insisté sur le recours encore insuffisant à l'entraide judiciaire, aux mécanismes d'extradition et aux enquêtes conjointes - autant de facteurs qui affaiblissent les efforts visant à démanteler les groupes criminels organisés. L'agence a souligné l'importance de **cadres juridiques harmonisés**, d'une compréhension partagée des définitions de la traite et du trafic, ainsi que d'approches centrées sur les victimes, afin de garantir que les personnes concernées soient protégées et non criminalisées.

En perspective, l'ONUDC a encouragé les fonctionnaires de haut niveau à renforcer la **coopération interrégionale** le long de l'ensemble des routes migratoires. L'agence a insisté sur la nécessité de consolider les enquêtes et poursuites conjointes, en particulier contre les acteurs « de haut niveau », et d'investir dans le renforcement des capacités des juges, enquêteurs et procureurs. Elle a également encouragé un dialogue constructif avec les partenaires européens afin d'élargir les voies régulières, notamment par des dispositifs temporaires et fondés sur les compétences, comme moyen de réduire la dépendance vis-à-vis des réseaux de passeurs.

Orientation Générale du Processus de Rabat en 2026

Dans l'ensemble de leurs interventions, les organisations internationales partenaires ont souligné l'importance d'une **approche cohérente, fondée sur les routes migratoires et centrée sur les personnes dans la gouvernance des migrations**. Elles ont collectivement appelé à un renforcement de la coopération entre partenaires africains et européens dans les domaines suivants :

- la protection le long des routes migratoires ;
- l'élargissement des voies de mobilité régulière et fondées sur les compétences ;
- l'amélioration des données et des éléments factuels pour l'élaboration des politiques ;
- le renforcement de la coopération en matière de justice et d'application de la loi ;
- la réintégration durable et communautaire ; et
- l'intégration systématique des considérations humanitaires et de protection.

Ces orientations contribueront à appuyer le Processus de Rabat dans la définition de ses priorités pour 2026, consolidant l'engagement du Dialogue en faveur d'une gouvernance des migrations coordonnée, équilibrée et centrée sur l'humain.

Au cours des échanges, la **République centrafricaine** a souligné la nécessité de disposer de systèmes de données fiables et interopérables pour gérer les mouvements de population, appelant à la mise en place d'un mécanisme unifié de collecte d'informations au sein du Processus de Rabat. Les organisations partenaires ont répondu en réaffirmant leur soutien à l'harmonisation des définitions, au renforcement des infrastructures de données et à une meilleure utilisation des outils régionaux existants. Le **Togo** a insisté sur l'importance de s'attaquer aux facteurs qui alimentent la migration irrégulière, avertissant que le manque d'opportunités économiques pousse les jeunes à entreprendre des trajets dangereux et soulignant que l'aide à la réintégration ne doit pas, involontairement, encourager des tentatives irrégulières. En réponse, l'OIM a rappelé son approche axée sur la réintégration communautaire, tandis que le **HCR** et le **CICR** ont souligné la nécessité d'intégrer des considérations de protection et de dignité dans toutes les interventions. La **Guinée** a souligné que la gouvernance migratoire doit s'appuyer sur la paix, l'État de droit et le développement humain, appelant à des institutions renforcées, une coopération régionale accrue et des approches fondées sur les droits humains. Les agences partenaires ont abondé dans ce sens : le HCR a rappelé les obligations des États en matière de protection tout au long des routes migratoires, l'**ONUDC** a mis en avant l'importance de cadres judiciaires centrés sur les victimes, et l'OIM a plaidé pour des politiques migratoires alignées sur les stratégies nationales de développement.

3. Session II : Retour sur la présidence nigériane du Processus de Rabat

La Session II a offert l'occasion de revenir sur les réalisations, priorités et enseignements de la présidence du Nigeria du Processus de Rabat, menée avec l'objectif de promouvoir un Dialogue pragmatique, inclusif et adapté aux réalités du contexte. La session s'est ouverte par la projection d'une [vidéo récapitulative](#) mettant en avant le dynamisme qui a caractérisé la présidence nigériane tout au long de l'année 2025.

Poursuivant cette introduction, le Nigeria a présenté les activités organisées durant son mandat. Au total, **11 actions** ont été menées dans les **quatre domaines thématiques** du Plan d'action de Cadix. La première Réunion thématique sur **la jeunesse, l'éducation et l'innovation** (Abuja, mai 2025, coprésidée avec l'Espagne) a souligné le rôle des jeunes, du capital humain et de l'innovation dans l'évolution des aspirations et opportunités migratoires. Celle-ci a été suivie d'une Réunion thématique sur **les personnes migrantes disparues** (Banjul, juillet 2025, coprésidée par la Gambie et la Suisse, avec le soutien du CICR), qui a mis l'accent sur la protection des migrants, la coopération en matière de recherche et d'identification, ainsi que le soutien aux familles. Le Nigeria a également mentionné l'organisation du premier webinaire du Dialogue consacré aux données migratoires, qui a réaffirmé la nécessité de disposer de données fiables, harmonisées et actualisées pour orienter la prise de décision. Un moment majeur a été la Réunion thématique conjointe des Processus de Rabat, Khartoum et Niamey (Lagos, novembre 2025, coprésidée avec la France), témoignant de la reconnaissance croissante que la traite des êtres humains et le trafic de migrants exigent des réponses coordonnées entre dialogues. Enfin, le Nigeria a rappelé l'organisation de l'événement spécial sur la mobilité liée au changement climatique (Abuja, janvier 2026, coprésidé avec la Suisse), qui a attiré l'attention sur la nécessité d'intégrer de manière plus systématique les considérations climatiques dans les stratégies nationales et régionales.

Domaine 1 : *Avantages des migrations en termes de développement et les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées*

Réunion Thématique sur la [Jeunesse, éducation et innovation : façonner l'avenir de la migration](#).

Réaffirmant son engagement en faveur d'une approche constructive, globale et fondée sur les droits humains, **l'Espagne** a mis en avant les principaux résultats de la réunion, notamment la participation active de jeunes innovateurs africains, les contributions d'universitaires africains et d'experts de la diaspora, la présentation d'initiatives innovantes telles que la plateforme [National Electronic Labour Exchange](#) (NELEX), la future [EU Talent Pool](#), des modèles réussis de migration circulaire avec le Maroc, et les formes de coopération fructueuse avec le Sénégal, notamment à travers l'engagement entre pairs du réseau régional BAOS. L'Espagne a conclu en soulignant que les jeunes sont essentiels à l'avenir des relations UE-Afrique et que la réunion d'Abuja représente une étape importante vers un dialogue plus égalitaire et tourné vers l'avenir.

Webinaire sur les [Données migratoires pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans la région du Processus de Rabat](#)

Le **Nigeria** est revenu sur le webinaire thématique consacré aux données migratoires, qui a réuni 70 participants, dont des représentants de 13 pays européens et 16 pays africains, ainsi que des experts d'Offices nationaux de statistiques, d'observatoires des migrations, et d'organisations régionales et internationales. Les discussions ont confirmé que des données harmonisées et fiables sont essentielles à l'élaboration de politiques efficaces. Elles ont mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités, d'améliorer la coordination interministérielle, et de promouvoir une collaboration régionale accrue.

L'expert indépendant **Jason Gagnon**, modérateur du webinaire, a rappelé que des données fiables, harmonisées et actualisées sont indispensables pour des politiques efficaces et fondées sur les droits. Il a également souligné le rôle crucial des observatoires nationaux et régionaux dans l'harmonisation des méthodes, la consolidation des données et la connexion entre recherche et politiques publiques. Les contributions d'Eurostat, du Centre commun de recherche de l'UE, de la CEDEAO, de StatAfric et de plusieurs pays partenaires ont montré une convergence croissante autour de normes communes, tout en identifiant des lacunes persistantes, telles que des définitions incohérentes, des ressources limitées, et une sous-exploitation des données administratives. M. Gagnon a conclu en appelant à une collecte de données plus ciblée et orientée vers des objectifs, ainsi qu'à une coordination

renforcée entre acteurs, tout en soulignant que le Processus de Rabat constitue une base solide pour renforcer la cohérence et l'apprentissage interrégional.

Domaine 3: *Protection et asile*

Réunion Thématique, [Renforcer la coopération sur les personnes migrantes disparues dans la région du Processus de Rabat](#)

La Gambie a souligné les progrès significatifs réalisés lors de la Réunion Thématique de juillet 2025, coprésidée avec la Suisse et soutenue par le CICR. Le premier échange en présentiel du [Réseau des points focaux nationaux pour les personnes migrantes disparues](#) a réuni plus de 100 participants issus de 27 pays partenaires et a abouti à des recommandations concrètes visant à prévenir les pertes de vies humaines, améliorer la recherche et l'identification, et soutenir les familles concernées. Au niveau national, la Gambie a renforcé ses cadres interinstitutionnels et a officiellement intégré les familles de personnes migrantes disparues comme parties prenantes essentielles dans le mandat de son groupe de travail — une évolution importante vers une approche fondée sur les droits et centrée sur les familles. Pour la suite, la Gambie prévoit de mener des consultations inclusives afin d'élaborer un plan national de mise en œuvre sur les personnes migrantes disparues, et a réaffirmé son engagement à travailler étroitement avec les États, les organisations internationales, la société civile et les familles concernées afin de promouvoir une réponse coordonnée et centrée sur l'humain.

La Suisse a rappelé l'ampleur et l'urgence de la question des personnes migrantes disparues, mettant en avant des chiffres record de décès et de disparitions, en particulier le long de la route de la Méditerranée centrale. Elle a souligné son rôle de longue date sur cette thématique, notamment l'intégration des personnes migrantes disparues dans le Plan d'action de Cadix, la co-organisation de deux Réunions thématiques avec la Gambie et le CICR, et la création du Réseau des points focaux nationaux, qui compte désormais 26 pays partenaires dans la région du Processus de Rabat. La Suisse a réaffirmé que seule une action concertée et coordonnée permettra de répondre à cette tragédie, et s'est engagée à renforcer le Réseau et à maintenir l'élan durant sa présidence.

Le CICR s'est félicité des avancées du Réseau et a souligné que la prise en charge des personnes migrantes disparues repose avant tout sur une coopération multisectorielle dirigée par les États. L'organisation a mis en avant des progrès concrets issus de l'apprentissage entre pairs, tels que l'amélioration de la coordination transfrontalière en Mauritanie et en Gambie, et a encouragé les États qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point focal et à renforcer leur engagement, afin de transformer les pratiques prometteuses en normes largement adoptées.

Domaine 4: *Prévention et réduction effective de la migration irrégulière, lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains*

Réunion Thématique, [Renforcer les cadres de prévention, de protection et de poursuites judiciaires dans la lutte contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains sur les routes migratoires africaines et européennes](#)

En sa qualité de présidence du Processus de Khartoum, la **France** a souligné l'importance de la coopération entre dialogues. Elle a mis en avant le succès de la première Réunion thématique conjointe Rabat-Khartoum-Niamey, qui a rassemblé près de 200 participants à Lagos, au Nigeria. Parmi les principales conclusions figuraient la nécessité d'une approche régionale intégrée, le renforcement de la coopération judiciaire, l'amélioration de l'identification et de la protection des victimes, ainsi qu'un engagement commun envers l'approche dite des 4 P (prévention, protection, poursuites et partenariats). La réunion a montré que les dynamiques de migration irrégulière sont de plus en plus complexes, influencées par les conflits, les pressions climatiques et l'évolution rapide des réseaux criminels, ce qui rend indispensable une réponse régionale intégrée. La France a également relevé des avancées encourageantes en matière de protection des victimes et de coopération judiciaire, notamment l'identification précoce, l'utilisation d'outils numériques d'enquête, et l'implication croissante des communautés locales. Elle a souligné un large consensus autour d'une approche globale fondée sur les 4 P, insistant sur le fait que la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants demeure une priorité politique partagée.

Les interventions des participants ont mis en avant la solidarité, le renforcement des capacités et l'échange entre pairs africains. La Gambie a souligné l'importance de la responsabilité collective et de la poursuite de la collaboration. Le Service nigérian de l'immigration (NIS) a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités, notamment par une coopération Sud-Sud et sous-régionale, et a encouragé les avancées en matière de migration circulaire et de mobilité de la main-d'œuvre. Le Réseau de la société civile nigériane sur la migration et le développement a, pour sa part, salué l'inclusion croissante des acteurs non étatiques et appelé les futures présidences à garantir leur participation et leur financement de manière plus systématique.

Revue de mi-parcours du Plan d'action de Cadix (2023-2027)

À la suite du bilan de la présidence du Nigeria, le Secrétariat du Processus de Rabat a présenté la **Revue de mi-parcours du Plan d'action de Cadix (PAC)**, menée au second semestre 2025 par l'Unité Stratégie, Résultats et Apprentissage de l'ICMPD. Cette revue a été décrite comme un exercice constructif et prospectif, visant à faire le point sur les progrès accomplis depuis 2023, à tirer des enseignements collectifs et à orienter les priorités pour le reste de la période de mise en œuvre.

S'appuyant sur une méthodologie mixte (analyse documentaire, consultations avec les acteurs clés et enquête auprès des Points focaux nationaux), la revue a évalué la contribution du Processus de Rabat en tant que plateforme de **dialogue, de coordination et d'influence politique**. Les fonctionnaires de haut niveau ont été invités à utiliser ces résultats comme **base commune de réflexion stratégique**, alors que le Processus de Rabat entre dans la seconde moitié de la mise en œuvre du PAC.

De manière générale, les progrès réalisés entre janvier 2023 et décembre 2025 ont été jugés positifs. Les réunions thématiques ont offert des occasions régulières d'échanges et d'apprentissage, appuyées par des documents de référence substantiels et, dans certains cas, ont contribué à des avancées concrètes au niveau national. La création du Réseau des Points focaux nationaux sur les personnes migrantes disparues a été citée comme un exemple clair de la manière dont le dialogue peut se traduire par une coopération durable. Les partenaires continuent d'apprécier le Dialogue en tant qu'**espace multilatéral légitime** pour l'apprentissage entre pairs, la consolidation de la confiance et la coordination.

L'analyse des cinq domaines prioritaires du PAC a montré des niveaux d'engagement variables selon les thématiques, reflétant la diversité des contextes et priorités nationaux. Certains domaines, tels que la migration régulière et la mobilité (Domaine 2), ont bénéficié d'un engagement particulièrement actif. D'autres ont enregistré des progrès dans l'institutionnalisation de certaines thématiques, notamment la protection des migrants et la réintégration durable, tout en élargissant la participation à de nouveaux groupes d'acteurs, dont les jeunes, la société civile et d'autres parties prenantes.

La revue de mi-parcours a identifié **quatre recommandations stratégiques** afin d'orienter la suite du cycle du PAC :

- 1. Traduire les résultats du dialogue en actions concrètes au niveau national.** Les partenaires sont encouragés à passer de la formulation de recommandations à leur mise en œuvre. Cela inclut l'élaboration de bilans nationaux de la mise en œuvre du PAC, l'instauration d'une routine de rapport post-réunion pour les Points focaux nationaux, ainsi que l'incitation des pays de référence à préparer de courtes notes d'avancement pour leurs domaines respectifs.
- 2. Clarifier la place du PAC dans l'architecture plus large des dialogues.** Afin de réduire les perceptions de chevauchement, il est recommandé que les futures présidences expliquent la valeur ajoutée de chaque activité prévue « à travers le prisme du PAC » - c'est-à-dire en quoi elle complète d'autres processus et contribue directement à la mise en œuvre du PAC.
- 3. Renforcer l'appropriation politique en ancrant les priorités du PAC dans les cycles et budgets nationaux.** Les partenaires pourraient utiliser les mécanismes nationaux de coordination existants pour assurer le suivi du PAC, faire référence explicitement à ses priorités dans les stratégies nationales, et utiliser les Réunions des fonctionnaires de haut niveau comme moments réguliers de bilan mettant en lumière les progrès concrets réalisés au niveau national.

4. **Élargir l'engagement des parties prenantes de manière rentable.** L'inclusivité peut être renforcée en s'appuyant sur les réseaux existants (diaspora, OSC, secteur privé), en utilisant des formats hybrides de participation, et en reproduisant les modèles de participation réussis lors des prochaines réunions thématiques.

Programme de Soutien au Dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité

Mises à jour du mécanisme de suivi du Plan d'action Conjoint de la Valette (PACV)

Les fonctionnaires de haut niveau ont été informés des avancées récentes du [suivi du PACV](#), qui constitue depuis 2015 une plateforme commune de suivi permettant aux partenaires des Processus de Rabat et de Khartoum de suivre de près la mise en œuvre du Plan d'action conjoint de La Valette. En 2025, une nouvelle infrastructure et une méthodologie modernisée ont été déployées, à la suite d'un vaste cycle de consultations mené en 2024. Ce dispositif actualisé a rendu possible le premier cycle annuel de collecte de données et l'introduction d'un système d'accès délégué pour la saisie multi-utilisateurs, auquel **20 partenaires** ont contribué, démontrant un engagement soutenu et une appropriation collective au sein du Dialogue.

Les premières conclusions, actuellement en phase finale de validation approfondie, montrent à la fois des progrès clairs et des lacunes persistantes. Une proportion notable des initiatives rapportées – 60 % de l'ensemble des initiatives et 42 % de l'ensemble du financement – provient de DG ECHO, presque exclusivement dans le Domaine 3 (Protection et asile), qui regroupe 408 des 502 interventions. Comme lors des cycles précédents, les Domaines 1 et 3 restent les plus financés, et les projets représentent toujours la grande majorité des actions recensées (97 %), tandis que les politiques n'en constituent que 3 %. Ces constats offrent une base solide pour renforcer la programmation à venir, mieux cibler les domaines sous-déclarés et affiner les pratiques de gestion des connaissances.

Pour la suite, l'équipe chargée du suivi du PACV concentrera ses efforts sur la finalisation de la validation des données, la rédaction du rapport narratif final et la mise à jour des tableaux de bord, afin de continuer à soutenir l'élaboration des politiques et le dialogue. Des actions seront également menées pour renforcer les orientations destinées aux partenaires, améliorer l'accessibilité de la base de données et préparer le lancement du cycle de collecte de données 2026. L'ensemble de ces travaux contribuera à consolider davantage le suivi du PACV en tant qu'instrument fiable de transparence, de coordination et de coopération fondée sur des données probantes.

Mises à jour du Mécanisme de Subvention du MMD

Un an après son lancement, le premier cycle de subventions du **Mécanisme de Subvention du MMD** a déjà démontré la valeur stratégique et le rôle essentiel des organisations de la société civile (OSC) dans l'avancement des priorités clés du [Plan d'action conjoint de La Valette](#) et du [Plan d'action de Cadix](#), en particulier dans les domaines de la protection et asile, des avantages des migrations en matière de développement, ainsi que de la prévention de la migration irrégulière. Les OSC ont été reconnues non seulement comme partenaires opérationnels clés, mais aussi comme des acteurs essentiels à un dialogue Afrique-Europe mieux informé.

Le Mécanisme de Subvention du MMD – financé conjointement par l'UE et mis en œuvre par l'ICMPD – soutient des initiatives menées par des OSC, des institutions de recherche, des organisations de la diaspora et d'autres acteurs non étatiques, souvent en partenariat avec les autorités locales. Ses objectifs sont de **contribuer à l'opérationnalisation des engagements du dialogue** et de **favoriser le partage des connaissances** en produisant des données factuelles et des recommandations politiques qui enrichissent les discussions.

Dans la région du **Processus de Rabat**, **4 subventions** ont été attribuées à ce jour, soutenant **11 OSC dans 10 pays africains** (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Gambie, Togo). À l'échelle panafricaine, **8 subventions** ont bénéficié à **29 OSC dans 25 pays**, démontrant l'étendue géographique du Mécanisme de Subvention.

Les projets financés dans la région du Processus de Rabat couvrent les domaines suivants du PACV (*cliquez sur les liens pour découvrir les projets*) :

- **Domaine 1 - Migration régulière et mobilité** : [Connect' Diasporas : Partenariats avec les autorités locales](#)
- **Domaine 3 - Protection** : [PROMISE - Protection et assistance globale basées sur les besoins des migrants et des communautés d'accueil vulnérables pour autonomisation socioéconomique plus inclusive et résiliente.](#)
- **Domaine 4 - Migration irrégulière et traite des êtres humains** :
 - [SAFE-MIT - Une base commune pour protéger contre les risques de migration irrégulière et de traite des êtres humains;](#)
 - [OUESTAF - Parcours régionaux pour la prévention de la migration irrégulière, le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la protection des femmes et jeunes dans l'Afrique de l'Ouest et Sahel.](#)

4. Session III : Produit de Connaissances d'Abuja | Coopérer pour une réintégration durable: Vers des systèmes nationaux de réintégration pilotés par les pays d'origine

Cette session a présenté le [Produit de Connaissances d'Abuja](#)¹, élaboré sous la présidence nigériane avec le soutien de l'ICMPD. Ce document constitue une étape importante dans le Dialogue : il rassemble des données factuelles ainsi que les perspectives des parties prenantes sur des systèmes de réintégration nationaux pilotés par les pays d'origine, et propose une approche partenariale visant à rendre la réintégration plus durable et mieux alignée sur les priorités nationales.

La session était modérée par Nazanine Nozarian, Spécialiste thématique à l'ICMPD pour le retour, la réadmission et la réintégration, et a réuni un panel diversifié d'acteurs contributeurs. La discussion a mis en avant Cédric Dekeyser, expert en réintégration et auteur principal du Document, aux côtés de l'Ambassadrice Catherine Udida, Directrice du Département des affaires migratoires à la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées (NCFRMI) au Nigeria ; Alexandra Sa Carvalho, Cheffe d'Unité adjointe à la Direction générale des affaires intérieure et des migrations (DG HOME) ; ainsi que Lacina Ouattara, Directeur adjoint chargé de la prospection, de la cartographie des compétences et de la coordination des opportunités d'emploi au Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur.

Ensemble, les panélistes ont réfléchi aux conclusions du Document et examiné leurs implications pour les politiques nationales et régionales de réintégration.

Principaux enseignements

Dans sa présentation, M. Dekeyser a souligné l'attention croissante portée aux **systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine** ainsi que les avantages de telles approches. Il a expliqué que des systèmes pilotés au niveau national peuvent améliorer la durabilité, garantir l'accessibilité et la continuité des services au-delà des calendriers de projet, aligner la réintégration sur les priorités locales en l'intégrant dans les politiques sectorielles existantes, réduire la dépendance à un soutien externe fragmenté et de court terme, et renforcer la redevabilité. Il a présenté un **ensemble d'éléments fondamentaux** nécessaires à l'efficacité de ces systèmes : engagement politique, cadres politiques et institutionnels clairs, agence cheffe de file mandatée, approche englobant l'ensemble du gouvernement et de la société, services publics accessibles et adaptés aux besoins des personnes de retour,



¹ The Abuja Knowledge Paper (full report and executive summary) is available on the Rabat Process website: www.rabat-process.org/en/activities/publications/the-abuja-knowledge-paper-on-sustainable-reintegration

mécanismes robustes de coordination et d'orientation, systèmes solides de données, de suivi et d'évaluation, fourniture de services décentralisée, et ressources dédiées.

Il a souligné que ces systèmes doivent être construits progressivement, dans le cadre d'une forte appropriation nationale, tandis que les partenaires externes sont appelés à adapter leur soutien aux priorités nationales, à co-concevoir les programmes et à garantir une assistance coordonnée et durable. Il a également évoqué les limites et préoccupations soulevées par les parties prenantes, notamment les insuffisances de capacités, les exigences en matière de diligence raisonnable, la réticence de certains pays de destination à transférer pleinement la responsabilité, ainsi que les enjeux liés à la durabilité financière.

Discussion du panel

Lors de la discussion, le **Nigeria** a mis en avant son expérience face à des niveaux élevés de retours, ainsi que la nécessité de renforcer la gouvernance de la réintégration afin de répondre à des vulnérabilités diverses. Le pays a décrit comment son architecture de gouvernance migratoire à plusieurs niveaux - du comité national aux groupes techniques de travail et aux comités infranationaux de réintégration - permet d'offrir des services coordonnés, décentralisés et adaptés. Le Nigeria a insisté sur l'importance de la préparation communautaire, du soutien psychosocial et de la gestion de cas, rappelant que la réintégration commence dès l'arrivée et repose fortement sur l'engagement au niveau local.

La **DG HOME** a réaffirmé le soutien ferme de l'UE à l'appropriation nationale, considérée comme la base d'une réintégration crédible, reproductible et durable. L'UE a partagé les enseignements tirés de grands programmes tels que [l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants](#) et le [Programme de Protection, Retour et Réintégration des Migrants \(MPRR\)](#), soulignant la nécessité de passer de mesures individuelles fragmentées à un soutien axé sur les systèmes nationaux, les cadres juridiques, les mécanismes de coordination et les services dirigés par les États. La Commission a également présenté son approche [Team Europe](#), visant à renforcer la cohérence entre les institutions européennes et les États membres et à aligner l'assistance sur les priorités de développement des pays partenaires.

La **Côte d'Ivoire** a partagé son expérience en matière de réduction de la fragmentation grâce à la validation d'un **Mécanisme national d'orientation** et d'une **Stratégie nationale sur le retour et la réintégration**, réunissant de multiples acteurs sous un cadre unique. Bien que le pays ne dispose pas encore d'une ligne budgétaire dédiée à la réintégration, plusieurs ministères contribuent via leurs mécanismes existants d'aide sociale. Des discussions sont en cours pour établir une allocation budgétaire pour la réintégration ainsi qu'un fonds d'appui à la diaspora afin de garantir la durabilité à long terme.

Principaux enseignements et recommandations

Au cours de la session, plusieurs messages convergents sont ressortis :

- **La réintégration doit être considérée comme un domaine de politique publique**, ancré dans les systèmes nationaux, avec des rôles, des budgets et des mécanismes de coordination clairement définis.
- **La transition vers des systèmes pilotés au niveau national doit être progressive**, adaptée au contexte et soutenue par une assistance technique et financière cohérente et durable.
- **La décentralisation et la prestation de services au niveau local sont essentielles** pour garantir l'accessibilité et un accompagnement adapté aux besoins des personnes de retour dans diverses régions.
- **La réintégration doit être abordée selon des approches pangouvernementales et pansociétales**, impliquant les ministères, les autorités locales, les OSC, le secteur privé et les communautés.
- **Les partenaires externes doivent privilégier l'alignement, la co-conception et la complémentarité**, éviter les systèmes parallèles et veiller à ce que leur soutien renforce les institutions nationales.
- **Une réintégration durable nécessite un lien étroit avec les politiques de développement et sociales plus larges**, notamment l'emploi, la protection sociale, l'éducation et le développement communautaire.
- **La réintégration durable doit être fondée sur les droits**, en garantissant la dignité, la protection et la non-discrimination pour toutes les personnes de retour, y compris celles revenant de manière involontaire.

Lors de la session plénière, le **Sénégal** a salué le changement de paradigme vers une appropriation nationale, en soulignant l'importance de démarches de réintégration ayant un impact au niveau communautaire, garantissant des retours respectueux des droits et luttant contre la désinformation. L'intervention a insisté sur la nécessité de mécanismes solides pour accompagner tant les personnes de retour volontaire que celles de retour involontaire, appelant les partenaires à renforcer la coordination et à préserver la dignité humaine tout au long du processus de retour. L'**OIM** a réaffirmé l'importance de systèmes cohérents, rappelant que la migration en Afrique de l'Ouest et du Centre est majoritairement intrarégionale. L'organisation a souligné la nécessité de politiques de réintégration reflétant cette réalité, ancrées dans les systèmes nationaux, soutenues par des cadres régionaux et renforcées par une coordination accrue entre les acteurs de la migration et du développement, en particulier au niveau local. Du point de vue de la mise en œuvre nationale, un agent de réintégration du Nigeria a accueilli le Produit de connaissances d'Abuja comme un outil pratique pour les opérations quotidiennes. Il a mis en avant la nécessité de retours dignes et fondés sur les droits, avec un accompagnement précoce et adapté, notamment pour les personnes revenant dans des situations de grande vulnérabilité.

La session s'est conclue sur une reconnaissance partagée : le **Produit de connaissances d'Abuja** constitue une base solide pour la poursuite du dialogue et de la coopération dans le cadre du Processus de Rabat, et la transition vers des systèmes véritablement pilotés par les pays nécessitera un partenariat durable, une cohérence des politiques et une ambition collective.

5. Passation de la présidence du Dialogue et présentation du programme thématique suisse pour 2026

Lors de la session de clôture, le **Nigeria**, représenté par Dr Tijani Aliyu Ahmed, Commissaire fédéral pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées internes (NCFRMI), représentant Dr Bernard M. Doro, Ministre des affaires humanitaires et de la réduction de la pauvreté, a officiellement transmis la Présidence du Dialogue à la Suisse, représentée par S.E. Patrick Egloff, Ambassadeur de Suisse au Nigeria, représentant S.E. Vincenzo Mascioli, Secrétaire d'État aux migrations au Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Département fédéral de justice et police. Ce dernier était accompagné de Cristina Probst-Lopez, Cheffe de la coopération internationale au SEM, qui a présenté les priorités du mandat de la Suisse en tant que présidence du Processus de Rabat.

La **Suisse** a souligné que 2026 constituera une année charnière, marquant le 20^e anniversaire du Dialogue. Cet anniversaire offre à la fois un temps de réflexion, permettant de revenir sur vingt ans de consolidation de la confiance et de partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination, et une opportunité de définir de nouvelles orientations pour l'avenir. La Présidence entrante entend s'appuyer sur les bases solides établies par ses prédécesseurs, en alliant continuité et innovation, tout en accordant une attention renouvelée à plusieurs domaines prioritaires.

La Suisse a annoncé deux grandes priorités thématiques :

- **Protection et asile (Domaine 3)**, avec un accent particulier sur les **mineurs non accompagnés** et les **personnes migrantes disparues**, qui font face à des vulnérabilités aiguës le long des routes migratoires. La Suisse s'est engagée à renforcer la coopération transfrontalière, à encourager les échanges entre pays d'origine, de transit et de destination, et à consolider le Réseau des Points focaux nationaux pour les personnes migrantes disparues, développé conjointement avec la Gambie et soutenu par le CICR.
- **Retour, réadmission et réintégration (Domaine 5)**. S'appuyant sur le Produit de Connaissances d'Abuja, la Suisse souhaite approfondir le dialogue sur les bonnes pratiques en matière de réadmission et de coopération consulaire, faciliter les retours volontaires, examiner les systèmes d'identité légale et d'état civil, et explorer des approches reliant programmation de développement et réintégration à long terme. La Suisse a souligné sa volonté de créer des espaces d'échanges constructifs au bénéfice de tous les pays partenaires.

Dans un esprit de continuité, la Suisse a également réaffirmé son engagement en matière de **prévention de la migration irrégulière** et de lutte contre le **trafic de migrants** et la **traite des êtres humains**, en s'appuyant sur les avancées réalisées sous les précédentes présidences. Elle a conclu la présentation de son programme en

appelant à un engagement pansociétal, à des partenariats solides à tous les niveaux et à un engagement soutenu de l'ensemble des membres du Dialogue.

Lors de la cérémonie de passation de présidence, le **Nigeria** a partagé ses réflexions finales et remercié les pays partenaires, les organisations et le Secrétariat du Processus de Rabat pour l'esprit constructif ayant marqué son mandat. Le pays a exprimé toute sa confiance dans la capacité de la Suisse à assurer la continuité et à porter les priorités communes, réaffirmant son engagement à soutenir la nouvelle Présidence afin que le Dialogue demeure crédible, réactif et orienté vers l'action.

En acceptant officiellement la Présidence, la **Suisse** a chaleureusement remercié le Nigeria pour son excellente organisation et son leadership inclusif. Elle a souligné que les discussions à Abuja ont réaffirmé le Processus de Rabat comme un dialogue unique, fondé sur le partenariat, la confiance et le respect mutuel. Elle a rappelé que des progrès durables reposent sur une **coopération couvrant l'ensemble des routes migratoires**, entre pays d'origine, de transit et de destination. La Suisse a conclu en invitant tous les fonctionnaires de haut niveau à quitter Abuja avec un sens renouvelé de leur mission, affirmant sa volonté de guider le Dialogue durant son année anniversaire et de transformer les priorités communes en résultats concrets grâce à une présidence pragmatique, collaborative et centrée sur l'humain en 2026.

PARTICIPATION ET PORTEE

- La réunion a rassemblé **plus de 100 participants**, représentant **39 pays africains et européens**, ainsi que plusieurs organisations internationales et régionales.
- Les participants ont exprimé une **très forte satisfaction globale** à l'égard de la Réunion des fonctionnaires de haut niveau, saluant unanimement la pertinence de l'ordre du jour, la qualité des présentations et l'excellente organisation assurée par le Nigeria. Le niveau de satisfaction pour l'ensemble des sessions s'est révélé remarquable, chacune recueillant plus de 95 % d'avis positifs. Les documents de travail ont été particulièrement salués pour la clarté, leur précision et leur apport concret aux discussions.
- L'événement a été relayé par plusieurs médias locaux, dont NTA Network et News Extra, et des interviews sont également disponibles sur YouTube.
- La passation de présidence a également été relayée sur le site institutionnel de l'ICMPD au travers d'un [article « In-focus »](#).